



PROGRAMME D'ACCREDITATION DE FORMATIONS CONTINUES DESTINÉES AUX ASSISTANTS TECHNIQUES EN PHARMACIE

Dernière mise à jour : Juillet 2016

© Tous droits réservés à l'AQATP

Nous tenons à souligner l'importante collaboration du conseil d'administration, plus précisément celle de Madame Éliane Favreau, secrétaire de l'Association, ainsi que celle de Madame Marie-Lyne Thériault, vice-présidente aux événements à l'élaboration du contenu. Merci également à Monsieur Alain Bergeron, vice-président à la formation pour la relecture du présent guide.

La création de ce programme n'aurait pu exister sans votre apport, votre implication et votre dévouement.

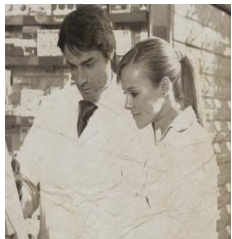
TABLE DES MATIÈRES

Introduction.....	4
Processus d'accréditation	5
Demande d'accréditation	5
Critères d'accréditation	6
La révision de la formation par l'AQATP	7
Modification ou mise à jour des formations.....	7
Critères de réussite	7
Grille tarifaire	8
Annexes	9
Annexe 1 - Demande d'accréditation	10
Annexe 2 - Divulcation des conflits d'intérêts	11
Annexe 3 - Grille d'évaluation du réviseur.....	12

INTRODUCTION

C'est dans l'optique d'assurer la mise à jour et l'amélioration des connaissances et compétences des assistants techniques en pharmacie que l'Association québécoise des assistants techniques en pharmacie (AQATP) a mis en place un programme d'accréditation de formation continue.

Dans un souci d'assurer de la formation continue de qualité et pertinente pour ses membres, l'AQATP accordera des crédits de formation continue aux formations répondants à ses critères d'accréditation.



Fondé en 1986, l'Association québécoise des assistants techniques en pharmacie est une association à but non lucratif qui a pour mission de promouvoir, d'informer et d'assurer la reconnaissance et le développement du métier d'assistant technique en pharmacie en milieux privés et publics.

Dans cette optique, l'AQATP accordera des unités de formation continue (UFC) aux assistants techniques en pharmacie qui réussiront les formations accréditées par l'Association.

Ce programme d'accréditation est principalement destiné aux organisateurs de formation continue.

Les activités de formation continue peuvent être présentées devant public (conférence, webinaire, ateliers, études de cas) ou en autoapprentissage (eLearning, vidéos, etc.).

PROCESSUS D'ACCRÉDITATION

Demande d'accréditation

L'organisateur devra soumettre les documents suivants à notre association par courriel ou par la poste aux coordonnées mentionnées :

- Formulaire de *Demande d'accréditation*¹ complété, incluant entre autres :
 - Les objectifs d'apprentissage de l'activité de formation
 - La divulgation de conflits d'intérêts
- Le document de formation et/ou le support visuel relatif à l'activité
- La copie de la publicité/invitation à envoyer aux participants
- Note biographique de l'auteur et/ou du conférencier
- Proposition de 10 questions à choix multiples par heure de formation.

Une confirmation de réception des documents sera envoyée par l'AQATP dans les 48 heures ouvrables.

N.B Assurez-vous d'aviser l'AQATP par courriel de toutes les dates prévues de formation, afin de recevoir les différents documents à remplir en temps opportun (Fiche de présence, fiche d'appréciation, etc.)

¹ Voir l'annexe 1

Critères d'accréditation

Les formations continues doivent obligatoirement répondre aux exigences suivantes :

1. La formation traite d'aspects liés aux standards de pratique², et profils de compétences³ des assistants techniques en pharmacie de l'Ordre des pharmaciens du Québec:
 - Gestion du travail technique en pharmacie;
 - Distribution des médicaments;
 - Soutien à la prise en charge du patient par le pharmacien;
 - Soutien au professionnalisme;
 - Développement des compétences.
2. La formation et la réponse aux questions doivent représenter une durée minimum de 30 minutes d'étude de la matière pour être admissibles à une accréditation. L'organisateur doit fournir une proposition de 10 questions à choix multiples par heure de formation. À noter que 1 heure d'étude représente 1 unité de formation continue (UFC).
3. Le contenu de la formation doit avoir été validé par un professionnel de la santé⁴ ou un étudiant en pharmacie.
4. L'objectif principal de la formation doit être l'amélioration des connaissances et des compétences des assistants techniques en pharmacie en lien avec les standards de pratique en pharmacie.
5. Les intervenants (formateur, organisateur, etc.) doivent s'assurer de maintenir en tout temps toute l'indépendance professionnelle nécessaire à la présentation d'informations justes, objectives et validées scientifiquement. De plus, les conflits d'intérêts réels ou potentiels doivent être divulgués dans le formulaire prévu à cet effet, ainsi qu'au début de chaque formation.
6. Les activités de formation déjà accréditées par le CCCEP (Canadian Council of Continuous Education in Pharmacy) seront reconnues par l'AQATP. Le même nombre d'unités de formation continue (UFC) sera accordé.

² http://www.opq.org/CMS/MediaFree/file/ATP/Standards_ATP_FINAL_MAJ_18_fev_2014.pdf

³ http://www.opq.org/cms/Media/1820_38_fr-CA_0_DM_1163_profil_competences_PST_FINAL.pdf et http://www.opq.org/cms/Media/1821_38_fr-CA_0_DM_1163_profilcompetences_PT_FINAL.pdf

⁴ Appartenant à un ordre, une corporation ou une association professionnelle

LA RÉVISION DE LA FORMATION PAR L'AQATP

La formation est révisée par l'AQATP au niveau de la pertinence, de la complexité, de la valeur éducative, ainsi que du contenu du matériel didactique.

Les demandes de modification ou l'approbation de la formation seront transmises à l'AQATP dans un délai de 30 jours.

L'AQATP émet un numéro d'accréditation unique pour toute activité qui respecte les critères énoncés dans ce programme.

L'accréditation est valide pour une durée de deux ans.

Modification ou mise à jour des formations

En cas de besoin de modification ou de mise à jour au contenu de la formation, il est de la responsabilité de l'organisateur d'aviser l'AQATP en remplissant le formulaire de *Demande de révision de contenu*⁵.

Si des modifications sont demandées, l'organisateur doit envoyer la nouvelle version du document dans un délai de 60 jours sans quoi le processus d'accréditation devra être repris du début. Si l'organisme n'est pas en mesure de fournir une version révisée, l'AQATP pourra mandater une tierce partie moyennant des frais supplémentaires.

Critères de réussite

Dans le but d'assurer la qualité des acquis, les assistants techniques en pharmacie devront obtenir un résultat minimal de 70 % au test suivant la formation. La correction du test sera assurée par l'AQATP.

Les participants auront droit à deux essais lors de l'évaluation pour obtenir la note de passage et se voir attribuer les unités de formation continue.

⁵ Voir l'annexe 4

GRILLE TARIFAIRE⁶

Type de formation	Frais
Conférence offerte par l'organisme lors du congrès annuel de l'AQATP ⁷	Sans frais
Conférence ou formation devant public (hors congrès) – ponctuelle ⁸	100\$
Conférence ou formation devant public (hors congrès) – récurrente ⁹	125 \$
Formation en ligne, offerte gratuitement aux membres de l'AQATP et intégré au portail de Campus Elitis ¹⁰	450 \$
Formation en ligne, offerte sur le site web du formateur	150 \$
Renouvellement d'accréditation ¹¹ , sans modification au contenu	85 \$
Correction ou mise à jour d'une formation (valide 2 ans)	Variable, selon le type de modification
Activités déjà accréditées par le CCCEP	85 \$

L'AQATP se réserve le droit de demander un accès à la formation pratique¹². Le demandeur doit fournir, et ce sans frais supplémentaire, ledit accès.

⁶ Tarification sujette à changement sans préavis

⁷ L'accréditation des conférences présentées lors du congrès n'est pas systématique. Elle reste à la discrétion de l'AQATP

⁸ Ex : 3 à 4 fois par année

⁹ Ex : 1 fois par mois

¹⁰ Le demandeur doit remettre à l'AQATP un accès à la formation en ligne et être en mesure d'expliquer et de démontrer le fonctionnement de compilation et d'évaluation.

¹¹ La durée de l'accréditation est de deux ans à partir de la date à laquelle ladite accréditation a été faite.

¹² Formation pratique : formation sur les magistrales, formation sur les appareils médicaux tels que glucomètre et appareil de tension artérielle

ANNEXES

Annexe 1 - Demande d'accréditation

Vous pouvez remplir directement les informations dans les formulaires (PDF dynamique)

Nom de la compagnie : _____
Nom du demandeur : _____
Fonction : _____
Téléphone avec le poste : _____
Courriel : _____
Adresse : _____
Ville : _____
Code postal : _____

***Nous utiliserons les coordonnées inscrites pour la facturation*

Type d'activité :

- Conférence offerte par l'organisme lors du congrès annuel de l'AQATP
- Conférence ou formation devant public (hors congrès) – ponctuelle
- Conférence ou formation devant public (hors congrès) – récurrente
- Formation en ligne
- Renouvellement d'accréditation, sans modification au contenu
- Correction ou mise à jour d'une formation (valide 2 ans)

Titre de l'activité : _____
Durée de l'activité : _____
Partenaire financier : _____

Objectifs d'apprentissage de l'activité :

Signature du demandeur : _____
Date : _____

Liste des documents requis

- Formulaire de Demande d'accréditation
- Divulcation des conflits d'intérêts
- Le document de formation et/ou le support visuel relatif à l'activité
- La copie de la publicité/invitation à envoyer aux membres
- Note biographique de l'auteur et/ou du conférencier
- Proposition de 10 questions à choix multiples sur la formation

Annexe 2 - Divulgation des conflits d'intérêts

Titre de l'activité : _____

Personne ressource : _____

Affiliation commerciale : _____

Conférencier et/ou formateur Organisateur Auteur Réviseur

Autre : _____

Les assistants techniques en pharmacie devraient connaître à l'avance toute affiliation ou intérêt financier qui pourrait affecter la présentation d'un conférencier, d'un animateur d'atelier, d'un auteur de formation continue.

L'objectif de la divulgation des conflits d'intérêts n'est pas de limiter un présentateur ayant un possible conflit d'intérêts de prendre la parole, mais bien de préalablement informer l'auditoire des affiliations ou des intérêts financiers possibles des personnes ressources impliquées dans une activité de formation continue.

Ces faits étant connus et ouvertement transmis à l'auditoire permettent aux participants d'exercer leur sens critique et de porter un jugement éclairé sur le contenu de la présentation en soi.

J'ai un conflit d'intérêts, réel ou potentiel, à déclarer.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Je suis membre du conseil d'administration ou de tout autre comité de cette société commerciale.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
La formation est commanditée par une société commerciale.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
J'ai une affiliation ou des intérêts financiers avec une société commerciale qui est présente dans la formation.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
J'ai participé à l'élaboration de cette formation soutenue par une société commerciale.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
J'ai reçu une rémunération à titre de conférencier par une société commerciale.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

Signature de la personne ressource : _____

Date : _____

L'organisateur d'une activité de formation est responsable de faire remplir le formulaire de divulgation de conflits d'intérêts par chacune des personnes ressources (conférenciers, animateurs, membres du comité scientifique, etc.). Par le fait même, l'organisateur a le devoir de s'assurer que l'information relative aux conflits d'intérêts est présentée aux participants (la nature des conflits d'intérêts ou leur absence) par une mention écrite dans le matériel didactique ou par une diapositive au début d'une présentation ou conférence (divulgation verbale et visuelle avec diapositive).

Signature de l'organisateur : _____

Date : _____

Annexe 3 - Grille d'évaluation du réviseur

À titre indicatif, voici la grille qui sera utilisée pour évaluer votre formation.

Titre de la formation évaluée : _____
Nombre de crédit accordé : _____

Analyse

La formation répond à la mission ¹³ et aux critères d'accréditation ¹⁴ de l'AQATP	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Le contenu de la formation est pertinent à la pratique	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Le contenu de la formation est présenté et expliqué de façon adéquate	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
La complexité de la formation est adéquate par rapport à la clientèle ciblée	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Y a-t-il une proposition de 10 questions à choix multiples par heure de formation?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

Commentaires :

Recommandation pour l'accréditation

En tant que réviseur, je suis en faveur de l'accréditation de cette activité de formation Oui Non
Si non, justification et demande de correction

Autres commentaires et suggestions d'amélioration

Nom du réviseur : _____
Date : _____

Cette grille d'évaluation sera soumise au demandeur afin que celui-ci puisse adapter le contenu selon vos recommandations.

¹³ Vous référez à la p. 2

¹⁴ Vous référez à la p.3